



Société Anonyme au capital de 359 158 304 euros
Siège social : 163 quai du Docteur Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine
B 709 802 094 RCS NANTERRE

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS
PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 19 AVRIL 2006**

1) Bilan du précédent programme

Dans le cadre des autorisations données par les précédentes Assemblées Générales, EIFFAGE a réalisé du 18 mars 2005, date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi, à ce jour les opérations suivantes sur ses propres actions :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	2,48 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille :	1 115 443
Valeur de marché du portefeuille :	137 087 944 euros

La totalité des titres détenus en portefeuille est destinée à être utilisée dans le cadre des programmes d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions mis en place par la société.

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	399 210	898 370	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	64,21 €	23,67 €				
Prix d'exercice moyen	-	-	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	25 632 370 €	21 264 418 €				

Les transferts concernent exclusivement l'exercice d'options d'achat attribuées aux salariés.

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2006 d'autoriser la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat portant sur les actions ordinaires d'EIFFAGE. La part maximale du capital dont le rachat serait autorisé est fixé à 10 % soit 4 489 478 actions, ce nombre étant ajusté à 8 978 956 actions en cas d'adoption de la résolution proposée à la même Assemblée Générale Mixte de diviser le nominal de l'action par deux. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 1 115 443, soit 2,48 % du capital, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 3 374 035 soit 7,52 % du capital (ajusté à 6 748 070 en cas de division par 2 du nominal de l'action), sauf à annuler ou céder les titres déjà détenus.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 170 euros par action et serait ramené à 85 euros par action en cas de division par deux du nominal de l'action.

Les objectifs de ce programme de rachat, par ordre de priorité décroissante sont :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'attribution d'actions dans le cadre la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
- la participation aux résultats de l'entreprise,
- la conservation et la remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- l'annulation à des fins d'optimisation du résultat par action ou en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- l'achat, la vente, la conversion, la cession, le transfert, le prêt ou la mise à disposition des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, notamment en vue de l'animation du marché des actions ou de la réalisation d'opérations à contre-tendance du marché,
- et tout autre objectif conforme à la réglementation en vigueur et aux pratiques admises de marché.

L'autorisation est sollicitée pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 18 octobre 2007.

La présente publication est disponible au siège social de la société ainsi qu'auprès de BNP Paribas Securities Services, assurant le service titre d'EIFFAGE.

Asnières-sur-Seine, le 12 avril 2006